



Titre de propriété voiture italienne

Par **pasilo**, le **10/11/2016 à 16:12**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture avec une carte grise Italienne mais il me manque le Certificat de propriété pour l'immatriculer en France.

Pouvez vous m'indiquer la démarche ?

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/11/2016 à 17:29**

Bonjour,

Si vous êtes passé par un mandataire, il doit vous fournir les documents.

"les documents italiens"

1) LIBRETTO DI CIRCOLAZIONE : Il correspond à notre carte grise où sont reportées toutes les caractéristiques du véhicule (1ère MEC, moteur, alimentation, puissance, CO2, contrôle technique, ect...)

La caractéristique de ce document est qu'il dure pendant toute la vie du véhicule, le nombre de propriétaires dit « mains » s'additionne sur le verso.

2) CDP ou plus communément appelé Certificat de Propriété : Ce document certifie qui est le propriétaire du véhicule. Depuis le 5/10/2015 ce dernier a été dématérialisé sous forme de Qr-code.